

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 51 (1993)

Heft: 1

Artikel: La métropole lémanique dans tous ses états

Autor: Leresche, Jean-Philippe / Joye, Dominique / Bassand, Michel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-140216>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA MÉTROPOLE LÉMANIQUE DANS TOUS SES ÉTATS

Jean-Philippe LERESCHE

Dominique JOYE

Michel BASSAND

Institut de recherche sur l'environnement construite

Département d'Architecture

Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

Le constat de métropolisation du bassin lémanique imprègne et oriente déjà la réflexion de différents milieux politiques, économiques, technologiques et sociaux. Mais le nécessaire débat public qui devrait accompagner un tel processus n'a pas encore eu lieu en grandeure nature.

Cet article¹ est chargé à la fois de rappeler les tenants et aboutissants du constat formulé par l'IREC et de favoriser un élargissement et un approfondissement du débat. Pour ce faire, nous proposons ici une récapitulation des principaux résultats de recherches menées à l'IREC jusque-là et nous formulons une série de recommandations.

MÉTROPOLISATION

Depuis le moyen-âge, l'évolution urbaine peut être résumée à travers quatre types : la ville médiévale et classique, la ville industrielle, l'agglomération urbaine et, depuis quelques décennies, la métropole. Sans exclure les autres formes d'urbanité, la métropole devient un type prépondérant dans les sociétés contemporaines. Comme point de départ, nous entendons par métropoles des grandes collectivités urbaines d'un million d'habitants et plus.

Pour fixer les choses, rappelons quelques chiffres : en 1900, le monde comptait environ 10 villes d'un million d'habitants et plus (Bairoch, 1985). En 1960, les statisticiens des Nations Unies en dénombraient 114 qui regroupaient 29.5% de la population mondiale ; pour l'an 2000, ils estiment qu'elles seront 408, englobant 40.8% de la population. Ces chiffres à l'appui, il n'est pas exagéré de parler de métropolisation du monde.

¹ Cet article reprend pour l'essentiel le contenu du Rapport de recherche No 108 rédigé par les mêmes auteurs et paru en décembre 1992 sous l'intitulé "La métropole lémanique et la Suisse romande, Synthèse et recommandations".

Ces transformations interagissent avec des changements sociaux qui ne cessent de s'amplifier et de s'accélérer. Le plus important d'entre eux réside dans une accentuation de la division du travail au plan mondial. D'aucuns parlent de l'émergence d'une économie-monde, de globalisation ou encore d'interdépendance planétaire. Si ce changement se manifeste de manière particulièrement forte au niveau économique, il a également des implications sociales, politiques et culturelles. Le développement des sciences et des techniques est tout aussi important. Il forme le cadre de la modernité et conditionne une nouvelle organisation du travail et de nouveaux modes de communication et de traitement de l'information. Par rapport aux autres types urbains, la métropole témoigne de ces changements d'échelle à la fois territoriaux, économiques et technologiques, ainsi que de ces nouvelles règles du jeu.

Ces mécanismes sont en interaction : la globalisation découle notamment de moyens de communication sophistiqués. L'organisation moderne du travail ne pourrait être envisagée sans une division mondiale et sans nouvelles techniques de traitement de l'information. Ajoutons enfin qu'une mobilité insoupçonnée jusqu'alors se met en place et que les flux de communication deviennent toujours plus intenses.

Dans ce système mondial où les capitaux, les biens et les personnes sont dans l'obligation de se déplacer, où les informations et les services doivent être co-présents et en relation dans toutes les parties du monde, la concentration d'infrastructures fixes permet cette hypermobilité des capitaux, des biens et des personnes, cette hyperfluidité des communications. Quand tout circule et s'échange, des points fixes sont vitaux. C'est dans les grands ensembles urbains que ces derniers se localisent, participant à leur croissance. Les métropoles sont ainsi devenues, et deviendront toujours plus, les carrefours du monde, qu'on le regrette ou que l'on s'en réjouisse.

Nous avons commencé à définir la métropole par sa très grande taille. A la suite de cette brève réflexion, nous pouvons ajouter maintenant qu'il s'agit d'une collectivité qui, comme on l'a vu, se caractérise par un horizon mondial.

En outre, le phénomène urbain, la ville industrielle et l'agglomération urbaine, sont fortement marqués par la spécialisation fonctionnelle du sol et par la ségrégation sociale. Ces traits sont toujours présents dans la métropole. Plus encore, une telle forme urbaine amplifie ces deux formes de différenciation de l'espace.

Aux critères de grande taille, horizon mondial, différenciation de l'espace, s'ajoute une quatrième caractéristique : la métropole n'est plus seulement une juxtaposition de biens, de ressources, d'expériences, de savoir-faire mais un système de flux de personnes, de capitaux et d'informations. On ne saurait dès lors se contenter de la gestion d'un stock, d'un patrimoine. La maîtrise de ces flux devient en effet prioritaire et passe par la mise en place de réseaux de toutes sortes, fortement interconnectés les uns aux autres, qui devraient permettre de tirer profit aussi bien des ressources locales que des contacts mondiaux. L'interfaçage des réseaux correspond à la question centrale de la

gestion tant interne qu'externe des métropoles (Bassand, Rossel, 1990). Les réseaux et leurs interfaces sont constitutifs des métropoles.

Présentées dans ces termes, les métropoles peuvent apparaître comme des lieux performants et contrôlés. Or il n'en est rien, dans la mesure où un tel fonctionnement des réseaux économiques, d'information et de pouvoir n'exclut pas l'existence de groupes sociaux défavorisés. Au contraire, de tels réseaux peuvent accentuer les phénomènes de différenciation, de ségrégation ou d'exclusion. Aujourd'hui, la difficulté consiste bien à gérer, à contrôler et à maîtriser ces flux dont le fonctionnement réticulaire amplifie les nombreux désordres, incertitudes, et contradictions des sociétés urbaines.

Ceci précisé, les quatre traits indiqués plus haut se retrouvent en analysant la formation des métropoles. Parmi celles-ci, nous distinguerons deux types. Le premier, issu de la ville traditionnelle, se constitue par extension à partir d'un noyau central, d'une agglomération radioconcentrique qui dépasse alors le million d'habitants ; Paris en est le prototype. Mais la forme peut-être la plus intéressante pour la réalité helvétique se construit par interconnexion : il s'agit alors de plusieurs agglomérations relativement proches les unes des autres qui, dans leur croissance, en arrivent à former un tout interdépendant. L'interconnexion de multiples réseaux est encore plus explicite dans un tel développement. La Randstad néerlandaise est exemplaire d'une telle formation polycentrique, que l'on retrouve dans la métropole lémanique.

LA MÉTROPOLE LÉMANIQUE

Rappelons brièvement les principaux termes du constat qui anime notre réflexion métropolitaine. A l'IREC, nous considérons en effet que le bassin lémanique est en train de se métropoliser sur un modèle polycentrique, et ce par opposition au modèle radioconcentrique de Zurich.¹ Le système métropolitain polycentrique lémanique repose sur trois agglomérations : Genève, Lausanne et Vevey-Montreux (Leresche, Bassand, 1991).

Un tel processus s'inscrit dans un mouvement général, et quelque peu paradoxal, dans le monde et en Europe de métropolisation et de régionalisation. D'une façon générale, il rend compte de la croissance démographique, du développement du secteur tertiaire et de l'internationalisation des économies. Porté par la division internationale du travail, ce mécanisme a également des retombées en Suisse. On observe en effet un phénomène de reconcentration sur deux zones urbaines qui, à la fois, se concurrencent et s'équilibrent: la région zurichoise et le bassin lémanique.

¹ Au-delà de ces exemples dominants, Bâle et le Tessin forment également des ensembles urbains et transfrontaliers importants en voie de métropolisation.

Essentiellement descriptifs, les seuls critères démographiques et quantifiés ne suffisent plus aujourd'hui à définir une métropole. A l'heure d'un fonctionnement métropolitain en réseau, un tissu urbain continu ne peut en effet plus être retenu comme une condition sine qua non, même si, dans le cas du bassin lémanique, la contiguïté de l'habitat et le seuil démographique indiqué plus haut sont pratiquement atteints entre Annemasse et Villeneuve. Quant au statut international de cette zone, il n'est plus à démontrer si l'on songe à l'internationalité de différentes institutions politiques, économiques et technologiques qui ont leur siège dans le bassin lémanique.

Nous préférons ainsi envisager le bassin lémanique comme un système métropolitain polycentrique, un ensemble structuré et dynamique. Dans ce sens, cette notion de système métropolitain nous sert d'abord comme grille d'analyse de l'évolution urbaine du bassin lémanique mais aussi pour saisir le fonctionnement de cet espace, ses différents phénomènes de concentration et de spécialisation, ainsi que le jeu des acteurs.

Pour mieux comprendre le système d'échanges qui se met en place sur le bassin lémanique, nous avons tout particulièrement privilégié l'indicateur des centres de décision. Sa contribution à la définition des métropoles se révèle également très précieuse. A nos yeux, dans les sociétés occidentales, une métropole se qualifie en effet essentiellement par l'internationalité et la diversité de ses centres de décision politiques, économiques, financiers, technologiques, sociaux et culturels. Dans ces sociétés, la principale différence entre urbanisation et métropolisation réside ainsi dans le seuil qualitatif et non quantitatif franchi par la métropolisation.

Ce qui frappe sur le bassin lémanique, c'est précisément la forte concentration des pouvoirs de toutes sortes, connectés au national et à l'international (Leresche, Joye, Bassand, 1992). Au plan politique, on trouve une multitude de centres de décision liés en particulier aux sièges des institutions internationales. Au plan économique, nous pensons tout à la fois à la présence des sièges sociaux d'entreprises multinationales, internationales ou simplement d'entreprises suisses exportatrices. Il faut également mentionner les centres de décision technologiques et scientifiques, qu'ils soient privés ou publics, dont l'importance est aujourd'hui accrue par la nécessité pour les entreprises d'innover en permanence. Dans ce dispositif, les institutions financières de cette région constituent une pièce décisive.

Induits par la présence de tels centres de décision, les multiples échanges entre les trois pôles centraux de la métropole lémanique, mais aussi avec les espaces régionaux, nationaux et internationaux contribuent à métropoliser cette zone urbaine. Nous savons en effet à quel point l'internationalisation des entreprises et donc des économies participent à l'internationalisation des villes et vice-versa.

On comprend ainsi que nous sommes moins intéressés par l'énumération ou l'addition de ces centres de décision que par les relations formelles et informelles, matérielles et immatérielles qui existent entre eux. Une métropole ne se présente en effet pas seu-

lement comme une interface entre une économie locale ou régionale et l'économie-monde (Braudel, 1979; Wallerstein, 1974), elle représente également une interface entre différents milieux sociaux, politiques, économiques, technologiques et culturels qui, devant la complexité des processus et leur coût économique, écologique et financier, découvrent un intérêt commun à collaborer.

Cette volonté de collaborer, spontanée ou non, s'est manifestée dans différents secteurs de l'activité lémanique : santé, presse, tourisme, université, transport, finances, culture, etc. De tels intérêts partagés créent une véritable communauté de marchés, de recherche, de compétences, d'échanges, de traditions potentielles et soutiennent une synergie du développement.

Ces quelques points récapitulatifs situent l'ampleur du constat de métropolisation, lequel ne renvoie bien sûr pas à un projet "lémanocentriste" d'urbanisation à outrance dont le corollaire serait une désertification du reste de la Suisse romande. Il nous importe que la distinction soit maintenue entre le constat établi par les chercheurs de l'IREC et le débat tel qu'il s'est engagé ensuite avec les milieux politiques, universitaires et médiatiques (Leresche, Joye, 1992)¹.

Les acteurs de la métropole lémanique

A ce jour, cinq recherches différentes et originales ont été menées autour de la métropole lémanique. Il s'agissait d'abord de savoir comment les habitants utilisent et pratiquent un tel espace (Meyer, Joye, Bassand, 1992). Dans un deuxième temps, ce sont des leaders d'opinion que l'on a rencontrés pour comparer leurs images de Genève et de Lausanne (Galland, Leresche, Dentan, Bassand, 1993). Dans un troisième temps, les syndics vaudois, genevois et du Chablais valaisan se sont exprimés sur leur rôle et sur les perspectives de développement de leur commune (à paraître). Enfin, ce sont des responsables d'entreprises qui ont confronté ressources et expériences (Leresche, 1992 et Cunha, 1992).

Le but de ces recherches était de mieux comprendre le fonctionnement de la métropole lémanique et sa prégnance pour les principaux acteurs. Nous n'allons cependant pas nous livrer ici à une présentation détaillée dans la mesure où des publications fouillées rendent compte de tous les résultats. L'idée est avant tout de mettre en relief quelques éléments importants ou novateurs. Commençons par les habitants.

¹ Sur l'analyse du débat lyonnais cf. Biarez, 1990.

Les habitants

La métropole lémanique se présente-t-elle comme un espace d'hypermobilité, où les appartenances locales n'ont plus aucune importance ? Les résultats¹ montrent tout à la fois des ressources à disposition de la majorité des habitants dans l'ensemble de la métropole et des appartenances locales fortes.

La majorité des habitants a connu une forte expérience de mobilité. Pour l'essentiel, ces migrations se sont accomplies entre 20 et 30 ans, au moment où il y a séparation du domicile parental, au moment où les raisons professionnelles dominent dans les choix de vie. C'est aussi à cet âge que l'on se déclare prêt à envisager un travail dans une autre région. Il apparaît ainsi que, dans cette phase du cycle de vie, la localisation de son logement est déterminée par des opportunités et des choix sociaux.

Deuxième aspect de la mobilité, la pendularité est elle aussi très importante. Notons cependant que le portrait de métropolitains consacrant une très grande part de leur temps au déplacement ne se vérifie pas en l'occurrence. En effet, si une majorité travaille hors de sa commune de résidence, seul 15% des répondants consacre plus d'une demi-heure à un déplacement. On peut déduire de cette double relation une caractéristique intéressante sur la localisation des emplois dans la métropole lémanique. En effet, si tous les emplois étaient concentrés au centre des agglomérations, un peu selon le modèle d'une gigantesque "City", les temps de déplacement seraient beaucoup plus élevés. Le résultat obtenu ici laisse plutôt imaginer un réseau, où les emplois sont largement répartis dans la zone métropolitaine. On mesure ainsi, d'une manière indirecte, l'efficacité d'une structure métropolitaine polycentrique par rapport aux engorgements systématiques des grands centres.

Cette situation se retrouve de manière intéressante lorsque l'on interroge les habitants sur la mobilité qu'ils envisagent. Les limites évoquées ne sont aucunement des frontières institutionnelles mais des zones qui correspondent à des espaces de vie. La moitié des répondants accepterait ainsi de se déplacer à travers la Suisse romande tandis qu'une autre partie (40%) évoque sans hésitation l'idée d'un déplacement à l'étranger. Le caractère cosmopolite des habitants de la métropole est donc renforcé. Ajoutons que s'établir à l'étranger leur apparaît bien plus acceptable que travailler en Suisse alémanique.

Une définition de la métropole comme espace d'opportunité, c'est-à-dire comme un immense self-service où chacun se sert, pour autant qu'il en ait les ressources, est encore renforcée par l'analyse des institutions culturelles. Pour l'essentiel, la connaissance des activités culturelles est déterminée par la position sociale. La géographie se borne à

¹ Enquête réalisée par l'institut MIS à la fin de 1990 sur un échantillon de 816 habitants actifs professionnellement dans la région lémanique.

rendre plus difficile l'accès à telle ou telle manifestation, sans l'interdire si l'enjeu paraît l'imposer. Soulignons ici que présenter la métropole lémanique comme un vaste espace d'opportunités pour ses habitants ne veut pas dire qu'il s'agit d'un espace d'abondance, où tous peuvent se servir sans contraintes. La métropole lémanique est aussi un espace d'inégalités et les institutions culturelles montrent précisément la prégnance d'une culture qui définit la "distinction" sociale.

Est-ce à dire que la dimension locale disparaît, que le génie du lieu n'a plus aucune importance, que dorénavant une gestion politique uniforme peut se mettre en place sur un espace homogène ? Ce n'est de loin pas le cas. D'abord, il est clair que la politique fonctionne différemment suivant la taille de la commune. Dans les petites communes, la confiance dans les autorités est plus grande, la communication plus facile. Indépendamment des problèmes de fonctionnement global et de répartition des moyens que pose le découpage communal et l'inadéquation des espaces qui en résulte, il faut donc bien admettre que les caractéristiques locales influent sur la gestion politique.

Du point de vue des habitants, il y a des compétences qui relèvent majoritairement de la sphère locale. Ainsi, par exemple, les questions de construction de logement et d'accueil de nouveaux habitants sont clairement renvoyées à ce niveau. En d'autres termes, la première fonction qu'ils attribuent à leur commune est de contrôler son avenir, à commencer par sa croissance démographique. La réalisation de ces buts, notamment par la politique du logement, est cependant fortement critiquée. Considérant ces enjeux, il n'est pas étonnant de voir les élections et votations locales rassembler parfois plus d'électeurs que des scrutins cantonaux ou nationaux. Plus généralement, l'intérêt pour les politiques du cadre de vie montre bien le besoin d'un investissement sur l'environnement immédiat et sur la réaffirmation de racines locales.

Enfin, il faut insister sur la coexistence de plusieurs modes de vie sur le bassin lémanique. Il n'y a pas une homogénéisation des attitudes et des comportements mais chacun se positionne face à la métropole suivant son histoire et sa position sociale. On retrouve d'ailleurs un semblable aspect en considérant la manière dont l'identité urbaine est présentée par les leaders locaux.

Identités urbaines et élites locales¹

L'enquête consacrée aux identités urbaines de Genève et Lausanne constitue en quelque sorte le versant culturel des recherches centrées sur le phénomène métropolitain. Dans une perspective représentationnelle, elle s'intéresse en fait aux obstacles historiques et identitaires qui séparent encore en profondeur ces deux agglomérations. A

¹ Cette recherche a été menée dans le cadre du Programme National de Recherche No 25, Ville et transport.

cet égard, il faut convenir que le processus de métropolisation du bassin lémanique rencontre un certain nombre d'écueils identitaires. Pour la plupart des personnalités interrogées dans cette enquête¹, entre Vaud et Genève il s'agit bien d'un rapprochement aux "forceps" qui répond aux nécessités économiques de l'heure mais qui ne traduit pas une mentalité ou une identité commune.

L'absence d'une identité collective lémanique n'est cependant pas incompatible avec le processus de métropolisation. Au niveau des pratiques, elle n'empêche pas une "dynamique sociale des échanges" de se mettre en place dans le bassin lémanique au plan tant économique, technologique, financier que culturel. Ces échanges multiples sont d'ailleurs de nature à façonner de nouvelles identités.

Ce que nous retenons c'est le rôle ambivalent joué par les identités locales. Sous leur aspect négatif ou stigmatisant, elles peuvent assurément entraîner une accélération non maîtrisée du phénomène de métropolisation, et non pas constituer un frein comme d'aucuns le pensent. Des identités locales défensives ou réactives entravent généralement la concertation et la collaboration avec les communes voisines. Dans ce scénario, les autorités locales gèrent et aménagent leur commune en fonction des besoins exclusifs de leur population sans se préoccuper de ce que fait le voisin. Le suréquipement, une urbanisation débridée et des problèmes financiers graves pour les collectivités publiques découlent de ce type d'attitudes.

Sous leur aspect positif ou emblématique, des identités locales fortes peuvent par contre se révéler comme des facteurs favorables à la concertation et aux échanges. L'enracinement n'est en effet pas antinomique avec les principes d'ouverture, d'empathie et de générosité, que ce soit au niveau intercommunal, intercantonal ou international. Une identité bien affirmée et positive favorise au contraire la collaboration et la mise en commun de ressources. Au moment où les transactions se mondialisent, les problèmes d'identité locale et régionale deviennent plus aigus. Il s'agit donc de les intégrer dans la réflexion et dans l'action.

Par rapport à la métropole lémanique, force est de constater que l'aménagement urbain doit prendre en compte la dimension représentationnelle des phénomènes. Dans une gestion urbaine toujours plus complexe compte tenu des changements d'échelle, avec un nombre d'acteurs en augmentation à l'intérieur de processus de décision longs et sous le coup de réglementations sophistiquées, les images et les représentations se révèlent d'une importance capitale. Une image, qu'elle soit négative ou positive, peut ainsi ralentir une décision ou dynamiser un processus.

¹ Vingt-cinq personnalités genevoises et vingt personnalités lausannoises issues des milieux politiques, économiques, culturels, médiatiques et aménagistes et considérées comme des "faiseurs d'identité", ont été interrogées à l'été 1990.

Les autorités locales¹

Tous les auteurs qui se sont penchés sur le fonctionnement des agglomérations en Suisse ont insisté sur le décalage entre des communes de taille très inégale coexistant dans les mêmes espaces urbains. Et pourtant, en dépit de ces difficultés, chaque commune gère ses finances et ses projets d'avenir. A l'échelle de la métropole lémanique, la tension est encore plus forte entre structures locales et conception globale. Là-dessus, quelle est la perspective des principaux intéressés ?²

D'une manière générale, il est essentiel pour nos syndics d'habiter dans "sa" commune mais pas nécessairement d'y travailler. A priori, cette assertion paraît banale mais tout montre que la perspective majoritaire est basée sur les habitants et non sur le développement économique. Cet accent porté sur les habitants est supposé entraîner moins de nuisances et plus de ressources pour les communes. Reprenons les arguments avancés.

Pour être élu, à écouter les autorités locales, ce sont les qualités personnelles qui comptent et non l'appartenance à un parti. De plus, ce sont les rencontres informelles, la participation à des sociétés locales qui permettent de faire le point sur différents domaines, beaucoup plus que l'avis des corps constitués.

En termes de perspectives de développement de la commune, aussi bien les habitants que les emplois sont évoqués. Mais à y regarder de plus près, selon les élus locaux, les tâches à accomplir pour le développement communal concernent uniquement les équipements pour les habitants et quasiment aucune politique d'accueil des entreprises n'est évoquée.

Quant au chapitre européen, il témoigne d'un cri du cœur : plus de 80% des autorités locales lémaniques étaient pour l'EEE au moment de l'enquête. Bien que ces dernières s'attendent à des effets de la législation européenne sur le fonctionnement communal, leur nature reste à préciser. A nouveau, un examen détaillé montre que les sujets d'inquiétude sont ciblés sur les habitants : il n'est que la libre circulation des personnes dont on s'attend à ce qu'elle ait des impacts réels ; seules les modifications de la loi Friedrich, qui fait également intervenir la libre circulation des capitaux, ou de celle sur le séjour des étrangers sont, d'après eux, susceptibles d'avoir des conséquences importantes.

¹ Une partie de cette recherche, orientée sur les impacts de la construction européenne sur les communes suisses, a été financée par la Ville de Lausanne et la Section suisse du Conseil des communes et des régions d'Europe.

² Enquête téléphonique menée au mois de mai 1992 par MIS auprès de tous les syndics, maires et présidents de commune des cantons de Vaud, Genève et du Chablais valaisan. Plus de 90 % d'entre eux ont répondu.

Quid de l'autonomie communale dans ce contexte ? En déclin. L'appréciation des causes et des remèdes reste réactive : c'est avant tout le Canton qui introduit trop de normes... Bien sûr la réponse est dans "l'intercommunal", tout le monde en est convaincu. Mais encore une fois, un examen détaillé montre que seules les communes les plus proches sont concernées. Dépasser les frontières d'une micro-région reste un acte de bravoure voire d'héroïsme pour les autorités locales!

Ces quelques résultats montrent clairement que l'horizon qui fixe les priorités politiques reste bien local. La perspective métropolitaine et l'idée d'un bien collectif n'est cependant pas totalement absente. A la question "Si vous pensez précisément au bassin lémanique, croyez-vous que la construction européenne va plutôt ..." 146 répondent aggraver les inégalités mais 212 pensent le contraire ; quant à savoir qui va gagner dans un tel processus, 32 pensent que Lausanne en sortira renforcée, 111 la seule ville de Genève mais 229 pensent que les deux agglomérations sortiront gagnantes.

Les acteurs économiques

Dans les deux recherches de l'IREC consacrées aux acteurs économiques du bassin lémanique, les résultats convergent. Qu'ils répondent à une enquête par entretien¹ ou qu'ils figurent dans une enquête par sondage², les responsables d'entreprises lémaniques insistent sur l'importance des infrastructures de communication dans la localisation de leur entreprise. Au demeurant, ils jugent le bassin lémanique bien doté en la matière (aéroport international, autoroute, chemin de fer).

L'autre attrait principal reconnu au bassin lémanique concerne le cadre et la qualité de vie. Comme la stabilité politique et sociale qui lui est liée, ce critère de la qualité de vie constitue un avantage majeur pour l'implantation d'entreprises.

Un troisième avantage de localisation apparaît dans les deux enquêtes avec la présence d'un personnel qualifié et celle de centres de formation et de recherche tout à fait performants dans cette région qui tendent même à en faire un lieu privilégié pour l'innovation et la recherche. Ce gisement de main-d'oeuvre qualifiée n'interdit cependant pas un constat d'assèchement du marché pour certaines professions.

En fait, ces trois groupes de critères apparaissent étroitement liés. D'abord, on l'a vu, la présence des Hautes Ecoles et autres institutions de formation et de recherche dans le bassin lémanique n'est pas étrangère à la possibilité de recruter du personnel qualifié. De même, la présence de ce personnel est-elle aussi en partie redevable à la

¹ A l'été 1990, vingt chefs d'entreprises dites innovatrices dans le secteur des nouvelles technologies ont été interrogés dans le cadre d'entretiens semi-directifs.

² La seconde enquête a porté sur un échantillon représentatif de 160 établissements du bassin lémanique durant le premier semestre de 1992.

qualité du site et à ses équipements socio-culturels. Il semble exister à cet égard une sorte de tropisme qui conduit ce type de main-d'oeuvre vers des zones agréables, réputées pour leur cadre et leur qualité de vie. Pour desservir et innover ces zones de vie, il faut également des infrastructures de communication, dont les effets structurants sur les zones urbaines ne sont par ailleurs plus à démontrer.

Les personnes interrogées signalent aussi une série d'inconvénients à l'implantation de leur entreprise dans le bassin lémanique. Cela va du coût de la vie, des coûts salariaux, de la construction et des terrains, à la fiscalité, en passant par le manque de soutien des pouvoirs publics.

En fait, la localisation des entreprises, en particulier celles inscrites dans le secteur des nouvelles technologies, résulte d'une savante combinaison d'avantages et d'inconvénients que l'on peut retrouver en maints endroits du bassin lémanique. Pour leur implantation, les entreprises ne raisonnent en effet pas en premier lieu sur le niveau local, lequel introduit des facteurs plus aléatoires ou circonstanciels. Chez les chefs d'entreprise interrogés, c'est bien l'échelle lémanique qui prévaut, jugeant *a priori* équivalente une localisation à Lausanne ou à Genève par rapport aux avantages globaux de la région. Les distances à parcourir pour accéder aux infrastructures de communication ou aux différents équipements urbains sont ainsi présentées comme moins décisives que les temps de parcours.

Si l'échelle de référence pour l'implantation des entreprises est lémanique, l'entreprise possède *in fine* un ancrage local qui la constraint à négocier avec une commune donnée. Dans ce sens, les relations entre l'entreprise et les autorités locales appartiennent à la réalité sociale de l'entreprise et de la commune. Or, de ce point de vue, les chefs d'entreprise se plaignent des autorités locales lémaniques. Ils ne les jugent pas assez ouvertes à l'économie. Les responsables économiques partagent notamment le sentiment que certaines autorités locales non seulement ne favorisent pas la venue d'entreprises sur leur territoire mais surtout ne s'intéressent pas assez à leurs besoins et à leurs problèmes. De plus, ils considèrent que leurs concurrents étrangers sont davantage soutenus par les pouvoirs publics que les entreprises helvétiques.

On est donc confronté à des acteurs économiques qui, d'un côté, aspirent à une large déréglementation et, de l'autre, demandent aux pouvoirs publics un meilleur soutien financier et des conditions-cadre plus favorables. Ils attendent au fond de ces pouvoirs publics qu'ils mettent tout en oeuvre pour favoriser l'avènement de leur entreprise sur les différents marchés régionaux, nationaux et internationaux, sans tenir compte du fait que les mesures d'accompagnement proposées ont un coût financier, politique, social et écologique pour la collectivité.

Ces quelques réflexions sur les acteurs de la métropole confirment nettement les principales caractéristiques métropolitaines dont nous parlions : grande taille et horizon mondial d'abord mais surtout lieux d'échanges, de flux de communication et d'information.

Une autre caractéristique apparaît ici, d'ailleurs intimement liée à l'information. Il s'agit de la formidable concentration de pouvoirs que représente une métropole. Ce sont effectivement de puissantes élites scientifiques, politiques et économiques que nous avons rencontrées en parcourant les différents volets de la recherche. Cette accumulation de pouvoirs, définition même de la centralité, est constitutive des métropoles et les transforme donc en points d'échanges obligés du système mondial, bref en fait des carrefours du monde.

Mais, des caractéristiques générales du processus de métropolisation découlent aussi une fragilité certaine des zones urbaines considérées, non seulement une vulnérabilité technologique, économique mais aussi sociale et politique. Au plan économique par exemple, la mobilité et l'internationalisation des échanges peuvent entraîner le départ d'entreprises importantes avec les conséquences que l'on imagine sur la structure de l'emploi.

Par ailleurs, que certains acteurs de la métropole lémanique n'aient pas une conscience claire du phénomène métropolitain n'est pas rédhibitoire par rapport au constat formulé. La métropole lémanique se définit d'abord par ses ressources, par un fonctionnement objectif et par des pratiques avant d'exister comme représentation. Il est à ce propos significatif de voir les habitants et les décideurs se situer aussi bien en fonction d'attachements locaux que d'ouvertures internationales, bref de jouer de toutes les dimensions, du local au cosmopolite.

Enfin, à l'échelle d'analyse à laquelle nous nous sommes situés, les mécanismes d'exclusion sociale ne pouvaient être mis en lumière, quelle que soit leur importance. Mais, pour garder une maîtrise du processus métropolitain, il est d'autant plus nécessaire de penser à des mécanismes de rééquilibrage dans un ensemble de propositions.

POUR UNE MAÎTRISE DE LA MÉTROPOLE LÉMANIQUE: DIX RECOMMANDATIONS

Les principaux résultats des recherches menées sur la métropolisation du bassin lémanique nous incitent à lancer quelques recommandations qui ont pour but de suggérer de nouvelles pistes de travail et de réflexion. Aucune hiérarchisation n'a été introduite entre ces recommandations qui, toutes, nous apparaissent fondamentales. Elles s'inscrivent d'ailleurs dans une perspective à moyen et à long terme.

1. Susciter un débat

La première recommandation en appelle à une prise de conscience générale de l'évolution métropolitaine du bassin lémanique et à un vaste débat, certes déjà amorcé, sur cette question. La métropolisation du bassin lémanique ne va d'ailleurs pas sans entraîner également des conséquences dans les autres régions de la Suisse romande. Il devient donc urgent de coordonner le développement et l'aménagement de ces différents espaces. Même si la plupart des acteurs politiques, économiques, sociaux, technologiques, aménagistes ou culturels n'en ont pas saisi l'importance ou les enjeux, c'est bien à un choix de société auquel nous sommes confrontés. D'une part, voulons-nous laisser l'urbanisation se développer de façon non-maîtrisée sur le bassin lémanique ou voulons-nous mettre en place les instruments qui permettent de coordonner développement et aménagement ? D'autre part, voulons-nous laisser se creuser les inégalités liées au phénomène métropolitain avec le développement d'un espace romand à deux vitesses ou voulons-nous réfléchir à un projet collectif qui concerne l'ensemble de la région ? Autrement dit, quel type d'aménagement, pour quel type de problèmes et avec quelle coordination voulons-nous ?

2. Préserver le cadre de vie

Le corollaire de cette prise de conscience métropolitaine c'est la menace qui pèse sur la préservation du cadre et de la qualité de vie dans cette zone. Or, les différentes enquêtes de l'IREC ont montré qu'un cadre de vie de qualité constituait un atout décisif pour l'installation d'entreprises innovatrices, pour s'assurer la présence d'un personnel qualifié mais aussi, de manière générale, pour l'épanouissement des habitants. Cadre et qualité de vie impliquent bien sûr de conserver un maximum de zones vertes (ne parle-t-on pas aussi de métropole verte?) mais aussi le développement d'équipements socio-culturels performants au bénéfice de chacun. L'équation qui nous est ainsi proposée consiste simultanément à augmenter l'attractivité générale de cette région tout en préservant le cadre de vie, c'est-à-dire sans tuer la poule aux oeufs d'or.

3. Maintenir les emplois secondaires et tertiaires

Le maintien des emplois et du dynamisme de l'économie dans cette région suppose qu'un secteur secondaire fort subsiste aux côtés du puissant secteur tertiaire. Il faut mettre en place un "cercle vertueux" dans lequel secteurs secondaire et tertiaire se dynamisent mutuellement. Une mono-culture tertiaire transformeraient cette région en "géant aux pieds d'argile". Le tertiaire lémanique doit donc renforcer ses liens avec les industries de l'ensemble de la Suisse romande, que ce soit par solidarité régionale comme pour assurer sa propre vitalité.

Rappelons que les Hautes Ecoles se situent à l'interface des secteurs et sont donc appelées à jouer un rôle crucial dans le rapprochement de ces différents acteurs. Une telle entreprise nécessite cependant de développer une vaste politique de la science, de la technique et de la recherche à la hauteur des potentialités de l'ensemble de la région.

4. Penser la métropole lémanique en fonction de la Suisse romande

Il faut arrimer ou amarrer la métropole lémanique à l'ensemble de la Suisse romande ou à toute région lémano-jurassienne, lémano-alpine ou franco-valdo-genevoise en constitution. La métropole lémanique se présente en effet comme le support urbain d'une grande région de taille et de rayonnement européens. Un tel statut n'autorise cependant pas la métropole lémanique à être accapareuse, captatrice, égoïste, d'autant que, dans un premier temps, la construction européenne risque d'aggraver les disparités régionales. La métropole lémanique a au contraire une vocation redistributrice et de partenaire par rapport aux espaces voisins. Plus encore, elle n'a de sens et d'existence que connectée à son environnement immédiat et plus lointain. Une réflexion doit à cet égard s'engager sur la constitution d'un réseau des villes moyennes de Suisse romande capable de relayer et de diffuser la croissance lémanique dans l'ensemble de la Suisse romande mais aussi de la dynamiser et de l'enrichir.

5. Intégrer les échelles spatiales

On doit également amarrer la métropole lémanique à l'Europe en construction. Dans ce sens, l'attention doit être tout particulièrement portée sur les grandes infrastructures pour ne pas couper cette région des flux de communication et d'informations qui parcourent l'Europe et le monde. La centralité est une notion éminemment évolutive. De périphériques dans un système national, des zones peuvent devenir semi-périphériques, voire centrales, dans un système ouvert ou intégré. Aussi, chaque collectivité est-elle conviée à réfléchir davantage à ses espaces de référence et à sa centralité, c'est-à-dire à sa place dans les espaces régionaux, cantonaux, suisses et européens.

6. Coopérer et valoriser les potentiels

Face à l'ardente nécessité de réaliser des économies d'échelle, chaque collectivité locale et cantonale doit faire l'apprentissage de la coopération en acceptant non seulement de recevoir mais aussi de donner, de déléguer ou d'abandonner des compétences, des attributs ou des symboles. Le temps des féodalités locales est en effet révolu. Dans la période actuelle de crise économique et financière, il n'y aurait pas d'attitude plus dangereuse que celle qui consiste à ignorer la collectivité voisine. Le schéma concurrentiel classique doit être absolument remplacé par un schéma coopératif pour trouver de meilleures complémentarités. Ce précepte vaut à l'intérieur de la métropole -aucun

pôle central ne doit dominer l'autre- comme dans les relations entre la métropole et ce qu'on appelle abusivement l'arrière-pays. Un tel schéma coopératif suppose de valoriser les ressources et les compétences spécifiques de chaque zone en vue d'un gain collectif.

7. Préserver la diversité et éviter l'exclusion

Disant cela, nous insistons sur la nécessité de cultiver la diversité au niveau à la fois métropolitain et régional. La recherche de l'homogénéité et de l'harmonisation dans tous les secteurs de la vie sociale constitue un leurre, en particulier en milieu urbain. Par contre, la solidarité représente la contrepartie naturelle des inégalités inhérentes aux multiples déséquilibres provoqués par le phénomène métropolitain. Dans ce sens, tout doit être entrepris pour lutter contre les exclusions.

Les mouvements sociaux, groupes alternatifs et forces contestatrices ont de tous temps joué un rôle de sonnettes d'alarme, attirant l'attention sur les dysfonctionnements et déséquilibres sociaux. Il faut donc les associer à des processus de participation et d'action.

8. Promouvoir de nouveaux espaces de décision

Pour contribuer notamment à neutraliser la dualisation de l'espace romand et à réduire les coûts, il serait heureux que chaque partenaire du développement, territorial ou sectoriel, apprenne à mieux connaître les contraintes et les besoins de l'autre. Cette meilleure connaissance entraînera une envie irrésistible de collaborer et de coopérer et provoquera ensuite un abaissement des coûts. Entre les communes par exemple, le refus de l'intercommunalité coûte cher, notamment par l'inutile duplication de certains équipements. Les autorités communales ont donc tout intérêt à davantage se consacrer aux relations intercommunales. Pour les mêmes raisons, les cantons seraient également avisés de réfléchir à de nouvelles formes de collaborations intercantonautes, quitte à définir dans la pratique une nouvelle forme de fédéralisme, de type coopératif par exemple.

9. Elaborer un projet métropolitain

L'élaboration d'un authentique projet métropolitain en liaison avec un espace régional plus vaste n'ira pas sans un processus de recomposition identitaire. L'avènement de nouvelles identités n'est toutefois pas exclusif d'identités locales fortes et/ou anciennes et de modes de vie distincts sur le bassin lémanique et en Suisse romande. Au demeurant, concevoir un projet métropolitain qui irait contre les citoyens, les communes et les régions serait voué à l'échec. Il faudra donc respecter les principes de démocratie, de participation et de subsidiarité. Nous ne plaidons pas pour la disparition des communes ou des cantons mais pour une subsidiarité réajustée au terme de laquelle

chaque type de problèmes ou de compétences trouverait sa localisation institutionnelle la plus adéquate.

10. Lancer une politique de recherche

Désigner l'aménagement du territoire comme priorité de toute action à l'échelle romande suppose l'élaboration d'une sorte de plan directeur régional. Au-delà de sa dimension aménagiste, il devrait principalement comprendre une vision du développement économique, culturel et politico-institutionnel de la Suisse romande ou d'un espace régional à définir. De même qu'il devrait viser à une coordination des différentes politiques sectorielles (transport, équipements collectifs, etc.). Devant les phénomènes de recomposition spatiale et institutionnelle auxquels nous assistons aujourd'hui, qui entraînent en particulier une multiplication des acteurs et une complexité accrue des processus de décision, il faut inventer de nouvelles structures de médiation.

Un tel projet pourrait intéresser toutes les collectivités locales et cantonales compte tenu, d'une part, de l'ampleur et des effets des problèmes métropolitains et, d'autre part, des différentes échelles sur lesquelles ils se manifestent.

Pour faire face à ces questions, nous proposons donc le lancement d'un ambitieux programme de recherche et d'action sur l'ensemble des sujets évoqués. En particulier, outre les grandes pistes de travail présentées dans le liminaire, une équipe pourrait être désignée pour favoriser la concertation entre les différents acteurs concernés et réfléchir à des instruments de coordination des politiques sectorielles. Au besoin, elle pourrait aussi engager une action de marketing territorial destinée à promouvoir globalement les nombreux atouts économiques, technologiques, culturels, sociaux et touristiques de la région en Suisse et à l'étranger.

Bibliographie

- Bairoch P., *De Jericho à Mexico, Villes et économie dans l'histoire*, Gallimard, Paris, 1985.
- Bassand M., Joye D., Schuler M., *Les enjeux de l'urbanisation: Agglomerationsprobleme in der Schweiz*, Berne, P. Lang, 1988.
- Bassand M., Rossel P., "Métropoles et réseaux", *Espaces et sociétés*, No 57/58, 1990.
- Biarez S., "Le discours sur la métropole en France, nouvelle communication et nouveaux rapports dans le cadre de la décentralisation", *Revue internationale des sciences administratives*, No 4, vol 56, 1990.
- Braudel F., *Civilisation matérielle. Economie et capitalisme. XVe - XVIIIe siècle*, Paris, A. Colin, 1979.
- Brunet R., *Les villes "européennes"*, Paris, La Documentation française, 1989.
- Castells M., *The City and the Grassroots*, Berkeley, University of California Press, 1983.

- Cunha A., *La métropole absente ?*, Rapport de recherche No 107, IREC, Lausanne, 1992.
- Dogan M., Kasarda J.D., *The Metropolis Era*, 2 vol., London, Sage, 1988.
- Dommergues P., Gardin N., *Les stratégies internationales des métropoles régionales*, Paris, Syros, 1989.
- Dupuy G., (ed), *Réseaux territoriaux*, Caen, Ed. Paradigme, 1988.
- Friedmann J., Weaver C., *Territory and Function*, London, E. Arnold, 1979.
- Galantay E., *The Metropolis in Transition*, New York, Paragon, 1987.
- Galland B., Leresche J.-Ph., Dentan A., Bassand M., *Identités urbaines, Genève Lausanne: duo ou duel?* Genève, Georg, 1993.
- Le Goff J., Guieyss L., *Crise de l'urbain. Futur de la ville*, Paris, Economica., 1985.
- Leresche J.-Ph., Bassand M., *La métropole lémanique, une nouvelle dynamique urbaine*, Rapport de recherche No 92, IREC, Lausanne, 1991.
- Leresche J.-Ph., Joye D. et Bassand M., "Métropole lémanique : centre de pouvoirs ou pouvoir du centre", Colloque "Métropole", Université de Marmara, Istanbul, septembre 1992.
- Leresche J.-Ph., Joye D., "La métropole lémanique se fera aussi sûrement que 2 et 2 font 4", *Le Temps des affaires-Le Temps stratégique*, No 48, octobre 1992.
- Leresche J.-Ph., Joye D., "Métropolisation : de l'urbain au politique", *EspacesTemps, Les Cahiers*, No 51-52, 1993 (à paraître).
- Leresche J.-Ph., *La métropole lémanique, l'EPFL et l'innovation technologique*, Rapport de recherche No 96, IREC, Lausanne, 1992.
- Maillat D., Perrin J.-C., *Entreprises innovatrices et développement territorial*, Neuchâtel, EDES, 1992.
- Meyer G., Joye D., Bassand M., *Vivre en métropole ?*, Rapport de recherche No 97, IREC, Lausanne, 1992.
- Rossi A., *La décentralisation urbaine en Suisse*, Lausanne, P.P.R., 1983.
- Schuler M., *Délimitation des agglomérations en Suisse*, IREC et OFS, Lausanne et Berne, 1984.
- Van den Bergh L., Van Klink H.A. & Van der Meer J., *Governing metropolitan regions*, Euricur, La Haye, 1992.
- Wallerstein I., *The Modern World System*, New York, Academic Press, 1974.

